

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**SEANCE DU 16 FEVRIER 2024**

### Délibération n°2024-01

Nombre de délégués en exercice : 33

Nombre de membres présents : 28

Nombre de votants : 22

Date de convocation : 9 février 2023

Secrétaire de séance : Romain COTTEY

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents		Excusés		Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents		Excusés		Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X					LAURENT AGNES			X		
	AGATY GUILLAUME	X					BOUCHARD MARC	X				
	ALBAN BERNARD Pouvoir à Mr Jacquet			X			MORANDAT OLIVIER			X		
	JACQUET CLAUDE	X					QUINT DAVID			X		
	PALLOT JACQUES	X					CHANTEUX SOLVEIG					X
	PONCIN GEORGES	X					LOTTE BERNARD			X		
	BIGOT AGNES		X				MARMIER NOELLE	X				
	SAJUAN CATHERINE		X				FILET MARIE-CLAUDE	X				
	SILVI VERONIQUE		X				KOROSEC JOCELYNE	X				
	DUPUIT GUY	X					CLERC HERVE					X
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X	X				AMEIL MARC			X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X					MARQUOIS MICHEL			X		
	DUBOST MICHEL	X					BODILLARD MARIE-CLAUDE	X				
	GOYON MARIE-ANGELIQUE	X					JAMBON MICHEL			X		
	BROCHAND MICHEL	X					BOULANGER PAUL			X		
SAUVAGE CLAUDIE	X	X				ROZIER JOELLE					X	
CHEVALIER BERNARD	X					MAUGE LIONEL			X			
RABUEL CLAUDE		X				LAURENT MICHELE	X					
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN	X					BEROU JEAN-PHILIPPE			X		
	LUX JEAN-MICHEL	X					LUCENET THIERRY			X		
	VIOT DOMINIQUE		X				RIBOLLET ROGER					X
	REIGNIER ALAIN	X					VERT JACQUES			X		
	CLEYET-MARREL CLAUDE					X	CHAIGNEAU JOELLE					X
	LABALME RICHARD					X	MORIN BRIGITTE					X
	ECKERT PIERRE		X				FONTAN CORINE					X
	BRUNEL PHILIPPE		X				DOUCET-BON BRUNO	X				
	ROBERT MAGALI		X				PERRAUD CAMILLE			X		
	DAVIDIAN PHILIPPE	X					HINSCHBERGER FRANCINE			X		
	ALBAN BERNARD	X					PROST PHILIPPE			X		
	COTTEY ROMAIN	X					THIVOLLE MARIE-MONIQUE			X		
	PEIGNE BENOIT	X					MONTEIL JULIEN			X		
LAIDET ANTHONY					X	BEAUDET NATHALIE					X	
FERRE PAUL	X					MULLER ERIC					X	

**OBJET : DELIBERATION POUR L'AUGMENTATION DE 300 000€ DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

## Article -1

La redevance incitative reversée par les usagers est versée semestriellement au SMIDOM pour la Communauté de Commune de la Veyle et reversé selon une convention en plusieurs échéances pour la Communauté de Commune Val de Saône Centre. Le différé de plusieurs trimestres entre les dépenses que le SMIDOM doit honorer mensuellement dont exceptionnellement cette année, les travaux de la déchèterie de Saint-Jean-sur-Veyle pour lesquels le SMIDOM n'a pas recouru à l'emprunt et les recettes issues de la redevance incitative facturées semestriellement, nécessite de porter la ligne de trésorerie de 700 000 € à 1 000 000 €.

Il est apparu d'augmenter la ligne de trésorerie actuelle : La Caisse d'Epargne Rhône-Alpes aux conditions suivantes :

- Montant : 700 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'ESTR à 0 % si inférieur à 1
- Taux plancher : 0.88% fixe
- Commission de non-utilisation : 0.05% de la différence entre le montant de la ligne trésorerie et l'encours quotidien moyen.
- Type d'amortissement : remboursement du capital in fine
- Périodicité des intérêts : payables à terme échu, chaque mois civil
- Remboursement anticipé possible total ou partiel à hauteur de 0,05 %

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

## Article-2

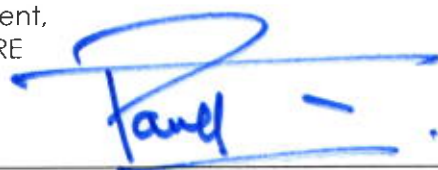
Le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président, Monsieur FERRE Paul, à augmenter la ligne de trésorerie d'un montant de 300 000€ auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes. Ceci porte donc la ligne de trésorerie à 1000 000€

## Article-3

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président, Monsieur FERRE Paul, à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, et à procéder ultérieurement à toutes les opérations s'y rattachant.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
Le 16 février 2024,  
Le Président,  
Paul FERRE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture de l'Ain le  
et publication ou notification le